



## CGT EPI 59/62

### La Chasse aux Sorcières de l'ENAP

Suite aux collages d'affiches dénonçant l'omerta qui règne au sein de l'Ecole Nationale de l'Administration pénitentiaire sur la prise en compte et le traitement des violences sexistes et sexuelles, l'ENAP a déposé plainte et a alerté les autorités préfectorales, judiciaires, les FSI et la DAP.

**En bonne institution patriarcale, la chasse aux Sorcières est donc lancée par l'ENAP avec le soutien de certains syndicats « progressistes ».**

Il est quand même risible d'entendre cette Ecole déclarer être en pointe de la lutte des violences sexistes et sexuelles tout en demandant la répression d'une campagne dénonçant de pareils actes, cela dit, tout bien considéré, cette pratique est courante en France macronienne. Nous rappelons que l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat, le fameux plan quinquennal n'étant qu'un nouvel exercice de communication de l'exécutif avec l'absence d'un réel effort financier et de mesures concrètes.

**Afin de répondre à cette cabale antiféministe poussée par l'ENAP, nous proposons de faire le procès de l'ENAP.**

De mémoire de promotions récentes d'élèves, il n'y a jamais eu de communication en amphithéâtre sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou les violences sexistes et sexuelles, il n'y a jamais eu de désignation claire de référent discrimination ou risques psycho-sociaux, il n'y a jamais eu de réelle sanction de comportements machistes et sexistes (extrêmement courant à l'Ecole).

On croirait également rêver quand on entend parler de la procédure « ZERO DISCRIM, ZERO RPS ». Les élèves de l'ENAP peuvent-ils prétendre à des Réductions de Peine Supplémentaires comme les personnes détenues ?

**Cela révèle un principe de fonctionnement fondamental de l'Ecole qui est l'infantilisation, le manque de bienveillance à l'égard de ses élèves et l'inexistence d'une réelle formation adaptée et pertinente.**

**L'ENAP doit être quand même la seule Ecole en France à avoir un règlement illégal, à obliger, jusqu'à un temps récent, ses élèves à dormir à deux dans des chambres insalubres de 4 m<sup>2</sup>, à permettre à des élèves surveillants de fouiller les affaires privées d'autres élèves, à tirer plus vite que son ombre des 1/30ème, à surveiller ses élèves avec des maîtres-chiens, à obliger bêtement les personnes à porter leur badge à leur cou alors qu'ils les ont à la main ou à servir des repas immondes provocants de nombreux cas d'intoxication alimentaire tus par l'Ecole.**

**Que dire également de cette formation qui consiste en un gloubi-boulga mal présenté de connaissances rudimentaires en droit, psychologie, criminologie ou techniques d'entretien motivationnel ? Ces connaissances sont bien sûr « dispensées » par des professeurs non exempts de casseroles produisant plus de bruit que les flots de la Garonne.**

Face à la réaction de cette Ecole, nous ne pouvons qu'être en colère car nous connaissons les difficultés structurelles pour les victimes de violences sexuelles et sexistes à déposer plainte auprès de la Justice Française. Combien de plaintes refusées, de dossier classé sans suite ou de douleurs démultipliées par la violence institutionnelle ?

Alors quand l'Enap se déclare exempte de ces difficultés et veut déposer plainte contre les Sorcières colleuses, nous rions aux éclats !

Nous appelons donc à ce que les plaintes pleuvent contre l'Ecole, à ce que les Sorcières libèrent leurs paroles et à ce qu'une plainte vise chaque harceleur ou personne violente, élève ou enseignant, présents au sein de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

Nous ne pouvons plus nous taire car c'est l'honneur des femmes que l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire dégrade et diffame en déposant plainte et parce que nous sommes les filles et les fils de ces Sorcières que l'on a longtemps pourchassées et condamnées car trop libres au goût des institutions patriarcales.

Le 20/07/23